

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
République Française

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

SEANCE DU 18.08.2011

L'an deux mille onze et le jeudi dix-huit août à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-François BORIE, Maire.

Présents : Mesdames : J. DELEUZE - D. COMBALUZIER
Messieurs : JF BORIE – JC MATHIEU – JP ROGIER
G. MERCA - L. CHALVET - JM TARDIF

Absents : *Excusés* : Mme Marie-Danielle ESPENEL & Messieurs
Christian ANDRE et Régis QUENTIN

Date de la convocation :
12.08.2011

Date d'affichage :
05.09.2011

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul ROGIER

Objet de la délibération :

CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de la Commune, déjà évoqué, d'intégrer le Contrat Enfance Jeunesse entre la Communauté de Communes du Pays des Vans, la Caf et la MSA, renouvelé en 2011, pour une période de 4 ans (2011-2014). Il précise que ce contrat intégrera la participation financière de la Commune de BEAULIEU pour le multi accueil et le centre de loisirs de Ruoms. Pour cela, il y a lieu de l'autoriser à signer ledit contrat.

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture le 05.09.2011

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de BEAULIEU :

Le Maire,
J.F BORIE,

DECIDE d'intégrer le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la CDC du Pays des Vans, la Caf et la MSA, renouvelé en 2011 pour une période de 4 ans (2011-2014), intégrant la participation financière de la Commune de BEAULIEU pour le multi-accueil et le centre de loisirs de Ruoms ;

AUTORISE le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse et toutes pièces se rapportant à ce Contrat Enfance Jeunesse.

CERTIFIE EXACT,
Le Maire,
JF BORIE,